

Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public qu'en date du 6 décembre 2019, SA ORANGE Communications Luxembourg, a introduit auprès du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, pour compte de SA ORANGE Communications Luxembourg, une demande en autorisation relative à

**la modification de l'émetteur d'ondes électromagnétiques à
Consdorf, 81, route de Luxembourg
(établissement de la classe 3)**

Fin d'affichage : 30 septembre 2020 inclusivement (15 jours)

Consdorf, le 15 septembre 2020

la bourgmestre,

le secrétaire communal,

(suivent les signatures)

